

Procès Verbal C.C.A.S. de La Chaise-Dieu

Lundi 31 août 2026 10h - 11h00

Présents : Armelle SAVINEL maire, présidente ; Aurélie ABONDANCE, vice présidente ; Régine CHAMBON ; Élisabeth SALSÉ ; Marine FRAÏOLI.

Absents : Patrice RASSAT, Alain PACCHIONI, Dominique DUPON, André BRIVADIS

Secrétaire de séance Élisabeth SALSÉ

- Le procès-verbal de la réunion du CCAS du 23 juin 26 est validé à l'unanimité.

- Le transport scolaire est aujourd'hui remboursé par le CCAS aux familles des enfants de la Chaise-Dieu en fonction du quotient familial, est il pertinent de le rembourser à tous ? Le CCAS décide à l'unanimité de garder le remboursement actuel.

- Il est proposé une modification du budget pour couvrir des dépenses de fonctionnement non prévues notamment :

L'achat de fournitures et alimentation	630,00 €
L'achat de matériel (glacières)	481,07 €
Aides aux transport	200,00 €

Soit une augmentation de 1 311,07 € demandée sous forme de subvention à la commune.

Le CCAS approuve cette décision modificative et autorise la présidente du CCAS à signer tous les documents pour sa mise en œuvre.

- Huit procédures doivent être validées :

- . Les rôles du CCAS.
- . Délégation au président du CCAS pour apporter une réponse rapide aux situations rencontrées.
- . Guide d'instruction des aides alimentaires.
- . Procédure d'accès à l'aide alimentaire.
- . Règlement intérieur de l'aide alimentaire.
- . Traitement des données personnelles (RGPD)
- . Grille de suivi de parcours.
- . Fiche d'inscription à l'aide alimentaire.

Le CCAS valide ces procédures à l'unanimité

- Il est constaté que les distributions s'avèreraient plus efficaces si elles avaient lieu deux fois par mois, le conseil décide d'instituer cette nouvelle cadence à l'essai jusqu'à décembre 2026.

- L'antenne banque alimentaire de Paulhaguet sollicite une aide pour tenir des permanences de collecte dans deux supermarchés de Brioude vendredi 6 et samedi 7 novembre. Le CCAS accepte l'idée. Un planning est établi selon les disponibilités de chacun.

- Plusieurs communes ont accepté de participer au fonctionnement de la banque alimentaire :

Jullianges : 120,00 €

Saint Pal de Senouire : 100,00 €

Félines : 100,00 €

Connangles ne participera pas car une gestion interne est déjà organisée sur cette commune.

- Prochaine réunion : samedi 19 septembre à 10h00

La séance est levée à 11h00

